

DELIBERATION – C.A. du 13-12-2023

Salle des Grands Foyers- Le Carré- Saint-Médard-en-Jalles

En vertu de la loi du 2 mars 1982 modifiée, la présidente certifie que la présente délibération (et ses annexes) a été RECUE en Préfecture PUBLIEE au Carré-Colonnes

La Présidente

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE**  
**Scène Nationale Carré – Colonnes**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DELIBERATION N° 2023-335**  
**REPRISE DE PROVISION POUR RISQUE ET CHARGE**  
**RELATIVE AU LITIGE FACEBOOK**

Par la délibération n°2021-295 adoptée lors du Conseil d'administration du 17.12.2021, vous avez autorisé la Directrice à intenter une procédure judiciaire contre Facebook suite à la désactivation des comptes Facebook du Festival international des arts de Bordeaux métropole et du chargé de communication de la Scène nationale et à porter au budget en provision pour risques et charges une somme de 15.000 € destinée à couvrir les frais de procédures correspondants.

L'action menée par notre conseil juridique ayant permis de trouver un accord avec Facebook avec le rétablissement du compte Facebook du FAB en septembre 2022 et l'abandon des poursuites, cette réserve ne semble plus opportune à ce jour et il convient de lever le solde de cette provision s'élevant à 8 682€.

**CECI ETANT EXPOSE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- Vu la loi n° 2002/6 du 4 janvier 2002 relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret n° 2002/1172 du 11 septembre 2002, relatif aux établissements publics de coopération culturelle, modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités,
- Vu la loi n° 2006/723 du 22 juin 2006,
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle, adoptés par délibérations concordantes des Communes de Blanquefort et de Saint Médard-en-Jalles, respectivement les 14 et 17 décembre 2009 et modifiés les 29 et 30 mars 2010, puis les 7 et 16 février 2011, les 29 mars et 3 avril 2017, puis les 28 et 30 septembre 2020
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2010, relatif à la création du Carré – Colonnes
- Vu les statuts de l'association Festival des Arts de Bordeaux
- Vu la délibération n°2021-294
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

**Et après en avoir délibéré**

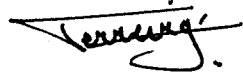
Autorise la Directrice à lever la provision pour risque et charge relative au litige Facebook pour un montant de 8 682 €

Mises aux voix, *17 voix*

La proposition ci-dessus est *adoptée à l'unanimité*

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles, le 13/12/2023

Pour expédition conforme,  
La Présidente, Madame Véronique Ferreira

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Véronique Ferreira', with a horizontal line above the name and a flourish below it.